

Commentaires sur le « Rapport d'observations » réalisé sur le terrain par les équipes de l'université Paris 13, Equipe EREN sous la direction du Professeur Serge Hercberg

Le document n'indique pas clairement en page de garde qu'il s'agit de l'équipe de Serge Hercberg qui a mis au point le système Nutri-score. Or, il est impossible à cette équipe de participer à l'évaluation *ex ante* en conditions réelles d'achat de quatre systèmes d'information nutritionnelle sans soulever de facto un problème de conflit d'intérêts puisque ce système est en compétition avec trois autres.

• Cadre général : (pages 1 à 3)

- ✓ L'évaluation des 4 systèmes d'étiquetage a été décidée par la ministre de la santé et entérinée par décret du 19 juillet 2016. Le FFAS avait appelé à une telle évaluation jugée essentielle par bon nombre d'experts dès le mois de janvier 2015.
- ✓ Le système SENS, porté par la FCD, a été mis au point en collaboration avec des équipes de l'INRA, en particulier celle de Nicole Darmon, nutritionniste et chercheur qui a publié de nombreuses études sur les choix alimentaires et l'étiquetage nutritionnel, ainsi que son impact sur les populations défavorisées. Elle a créé un système d'évaluation de la qualité nutritionnelle des produits alimentaires, le système SAIN-LIM, qui fait référence – nombreuses publications –, et qui a été validé par l'ANSES, au même titre que le score FSA, dit score de Rayner ou OFCOM, utilisé pour classer les produits au sein du Nutri-score.
- ✓ De son côté précisons que le Nutri-couleurs, a été mis au point par l'agence NHS, l'agence nationale de santé publique au Royaume-Uni et est actuellement déployé en Grande-Bretagne.
- ✓ En effet, c'est bien le protocole scientifique défini et écrit par le comité scientifique désigné par la ministre a bien servi de guide pour le déploiement terrain de l'expérimentation.
- ✓ Du côté du FFAS, ce ne sont pas des « diététiciens et des consommateurs volontaires » qui se rendent sur place pour faire les audits de premier niveau mais bien **7 auditeurs qualifiés**, tous anciens fonctionnaires de la DGCCRF – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes – ou auditeur COFRAC, qui ont été missionnés pour évaluer la conformité de la mise en place sur le terrain.
- ✓ Ces auditeurs suivent une méthodologie d'enquête qu'ils ont rigoureusement mise au point et dont chaque élément de contenu, pour chacun des magasins audités, permet d'une part d'engager en temps réel des actions correctives si nécessaire et, d'autre part, de collecter des données relatives aux événements programmés ou aléatoires qui surviennent dans les magasins, données qui seront mises à disposition du Comité scientifique pour modéliser les observations ou les redresser (questionnaires systématiques, photos, verbatim des échanges en magasins etc.). Toutes ces données seront consultables à l'issue de l'étude.

On peut légitimement se poser la question de la validité d'un tel rapport portant sur 5 magasins par des non experts alors que les auditeurs missionnés par le FFAS se sont rendus, à la date du 21/10/2016 dans 35 magasins, les 5 derniers rapports d'audits de la première vague étant attendus en début de semaine 43.

Les rapports des auditeurs ont établi que le dispositif est satisfaisant dans 26 magasins, acceptable dans 7 et que 2 magasins posent problème. Or, depuis dans ces 2 magasins, les mesures correctives appropriées, comprenant un changement d'équipe, ont été mises en œuvre pour un retour à une situation normale.

Il doit être relevé que les 5 magasins mentionnés dans le rapport de l'équipe Eren ont été visités pendant la période de mise au point et de formation des équipes, dont un qui accueille le Nutri-score et qui a été visité le deuxième jour de l'expérimentation !

Or, et c'était bien l'objectif de la période de mise au point d'un dispositif aussi ambitieux, **les erreurs de positionnement des étiquettes, les produits manquants, les erreurs humaines, ont été rectifiés grâce au travail conjoint des équipes terrain et des auditeurs du FFAS.**

Les données d'analyse présentées dans cette enquête sur le Nutri-score ne peuvent en aucun cas être jugées représentatives des conditions de déploiement de l'expérimentation sur le terrain. Aucun système n'est traité différemment des autres.

Venez vérifier par vous-même !

Commentaires sur les résultats présentés :

Les magasins (page 4) :

- ✓ Parmi les 5 magasins visités, plusieurs remarques :
 - 1 magasin pour représenter chaque système mais 2 magasins pour représenter le Nutri-score.
 - Par ailleurs, parmi ces 2 magasins testant le Nutri-score, celui de Maisons Laffitte a été visité en tout début d'expérimentation – le 26, le lendemain du démarrage - et celui de Triel-Sur-Seine 2 semaines après. Or, suite aux audits (qui ont eu lieu la semaine suivante), les magasins de Triel-Sur-Seine et d'Andrésy ont fait l'objet de mesures correctives. Pour rappel, ce niveau d'insuffisance ne représente que moins de 6% des magasins.
- ✓ L'implantation des linéaires :

C'est d'après le protocole scientifique que les 4 catégories de produits ont été sélectionnées. Comme pour toutes les décisions de sélection ou d'adaptation, le CS a été consulté et a validé la représentativité des catégories sélectionnées. Ces catégories ne représentent pas l'exhaustivité d'un rayon, comme ce sera le cas en conditions réelles, lorsque l'un des quatre systèmes aura été recommandé aux opérateurs économiques par le Gouvernement.

- ✓ Durée de l'expérimentation et période d'installation :

Compte tenu de la puissance de l'échantillon et compte tenu du nombre de paniers d'achat qui seront analysés, une période d'expérimentation plus courte (10 semaines incluant l'installation) a été jugée significative et suffisante par le Comité scientifique.

- **Nombre de références (page 5)**

- ✓ En effet, et c'est très logique, les nombres de références annoncées, 1200, n'indique pas le nombre de références de chaque magasin, l'assortiment variant d'un magasin à l'autre en fonction de la clientèle et de la taille des magasins.
 - Les représentants du Comité scientifique de l'expérimentation ont précisé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir l'exhaustivité des produits d'un rayon pour l'étude, celle-ci étant menée en conditions réelles : demain, lors du déploiement non obligatoire de l'étiquetage simplifié retenu, tous les produits ne participeront pas puisque le système retenu ne sera pas obligatoire. De surcroît, le fait que des produits d'un même rayon soient étiquetés et que d'autres ne le soient pas permettra de voir si la présence du logo favorise les achats ou à l'inverse si des stratégies d'évitement se mettent en place.
 - Les étiquettes ont été apposées en 2 vagues : une première vague le 26 septembre, une deuxième mise en place semaine 42, de la même manière qu'il y aura des entrants et des sortants avec un étiquetage qui sera d'application volontaire. Cet événement a été consigné dans le cahier d'expérience pour que les chercheurs qui analyseront les données puissent analyser les conséquences de cet événement.
 - Les rayons retenus, 4 au total, sont couverts de manière jugée significative par les membres du Comité scientifique.

- **Les résultats présentés : figures 3 et suivantes**

- ✓ Les résultats présentés ne sont pas significatifs :
 - Le magasin 4, magasin Casino été visité le lendemain du démarrage, donc en phase d'adaptation.
 - Le magasin 5, Simply Market de Triel-sur-Seine a vu son équipe entièrement changée pour cause de défaillance humaine. Il est aujourd'hui totalement conforme.
 - On ne sait pas comment les comptages du nombre de références ont été faits : or, dans la catégorie des produits traiteurs, une partie du rayon a été exclue : les sandwiches, les produits de snacking, par exemple. De même dans les plats cuisinés en conserve, les marques locales n'ont pas été retenues.
 - Les magasins 1, 2 et 3 présentent un taux d'étiquetage des rayons plus élevé que celui qui a été calculé à la fois parce que la largeur du rayon prise pour référence n'est pas la bonne et parce que l'événement « ajout de produits dits de la vague 2 » n'a pas été comptabilisé dans les relevés réalisés.

- **Marques participant à l'opération (Page 9)**

- ✓ Certaines marques n'ont pas souhaité participer à l'ensemble de l'expérimentation – comme ce sera sans doute le cas en phase de généralisation – mais d'autres ont décidé de participer à l'événement « étiquetage en vague 2 ». Le rapport qui ne tient pas compte de cette seconde vague d'étiquetage ne reflète donc pas avec exactitude la réalité de terrain.

- **Analyse des visuels (pages 13 et 14)**

- ✓ Tous les chargés d'étiquetage ont reçu une formation d'une demi-journée pour mettre en place un étiquetage conforme et régulier, incluant un cahier des charges strict sur les bonnes pratiques d'apposition des étiquettes (hors mentions obligatoires, le moins possible sur le visuel, etc.). Cependant, comme dans toute manipulation répétitive, il y a eu quelques erreurs qui ont été là encore corrigées dans la plupart des cas.
- ✓ Les diététiciens qui effectuent les vérifications bi hebdomadaires ont également reçu une formation adaptée à leurs missions. Il leur est notamment demandé de vérifier la présence ou non de l'étiquette et de son bon positionnement (une application spécifique de suivi sur tablette a été créée). Il leur est aussi demandé d'indiquer de manière systématique, oralement et par écrit, à chaque chargé d'étiquetage de leur magasin, les actions correctives nécessaires.
- ✓ Si un chargé d'étiquetage rencontre une difficulté dans l'apposition des étiquettes, son animateur de réseau est envoyé sur le terrain pour l'aider à se corriger.